

ASBL Amicale Royale du Génie NAMUR



Politique de protection des données

1. Généralités

En tant qu'ASBL, notre organisation doit se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018. En ce qui concerne notre amicale, cette politique de protection des données constitue une annexe au Règlement d'Ordre Intérieur (ROI).

2. Les données

a. Quelles sont les données collectées et dans quel but ?

- i. L'Amicale ne récolte de ses membres que les données administratives nécessaires au fonctionnement journalier de l'association tel que décrit dans ses statuts et dans le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). (Exp : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, mail, n° Tf, date du mariage le cas échéant, données succinctes du parcours professionnel, marque et couleur du véhicule, n° d'immatriculation,...)
- ii. Ponctuellement, pour des excursions et des voyages, des renseignements supplémentaires peuvent être demandés par exp. pour solliciter l'accès aux quartiers militaires ou pour répondre aux demandes administratives des hôteliers. Les données recueillies ponctuellement sont détruites après exploitation.
- iii. Cas des administrateurs et des porte-drapeaux :
 1. Des données supplémentaires peuvent être demandées afin de répondre aux obligations légales des ASBL,
 2. Les administrateurs et les porte-drapeaux acceptent que leur n° téléphone et adresse mail soient visibles sur le site web officiel de l'Amicale onglet tout public et que leur adresse postale soient diffusés dans le News et sur le site web onglet réservé aux membres (accès par mot de passe)

b. Comment sont-elles stockées et gérées ?

Les données des nouveaux membres sont demandées sur le formulaire d'inscription. Elles sont compilées dans deux fichiers (format « papier » et/ ou électronique) qui sont tenus à jour par le secrétaire et par le trésorier.

En fonction des administrateurs désignés pour organiser l'une ou l'autre activité, ces fichiers sont parfois partagés avec les administrateurs concernés.

ASBL Amicale Royale du Génie NAMUR

c. Quelles mesures prend l'Amicale pour les sécuriser ?

Les administrateurs, et a fortiori le secrétaire et le trésorier, sont responsables de l'utilisation des données en leur possession et doivent impérativement se conformer aux directives ci-dessous :

- i. Les données ne peuvent être utilisées que dans le but strict de la gestion de l'Amicale et de ses activités,
- ii. La divulgation des données aux autres membres ou dans un but commercial est interdite,
- iii. Les exceptions aux points 1 et 2 ci-dessous ne peuvent avoir lieu qu'après l'accord des membres concernés.

d. Conservation

Les données stockées dans les fichiers sont effacées d'office deux ans après le paiement de la dernière cotisation (la conservation des données est justifiée par les hommages post-mortem rendus par l'Amicale).

Celui qui perd sa qualité de membre ou les héritiers d'un ancien membre peuvent demander l'effacement immédiat des données.

3. Photographies

Les photos prises dans le cadre des activités de l'Amicale ont comme buts de contribuer à la mémoire de l'association, d'agrémenter la revue périodique et le site web et de servir de souvenir. La bibliothèque des photos est gérée par un ou plusieurs administrateurs.

Le fait de devenir membre implique d'accepter que l'on soit pris en photo lors des activités et que ces photos soient utilisées de la façon suivante :

- a. Parution dans le News : pas de limitation (ni des photos publiées, ni, éventuellement, du nom des photographiés en légende)
- b. Parution sur le site web officiel de l'Amicale :
 - i. Onglet ouvert au public : pas de limitation des photos publiées, mais pas de mention des noms des photographiés
 - ii. Onglet réservé aux membres (➔ accès par mot de passe) : pas de limitation (ni des photos publiées, ni, éventuellement, du nom des photographiés en légende)
- c. Parution sur un réseau social type « facebook » : les photos des membres ne pourront être publiées que si le membre en a explicitement marqué son autorisation sur son formulaire d'inscription, ou au cas par cas.

Pour autant que tout laisse raisonnablement à penser qu'il s'agit d'une utilisation personnelle, les membres peuvent obtenir une copie des photos, même de celles sur lesquelles ils n'apparaissent pas, ou n'apparaissent pas seuls. En conséquence, devenir membre de l'Amicale implique que les membres doivent bien rester conscients que le ou les gestionnaires de la bibliothèque, en dehors du News et du site officiel de l'Amicale, ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation des photos à partir du moment où elles sont susceptibles d'être fournies aux autres membres.

ASBL Amicale Royale du Génie NAMUR

4. Membres : accès à leurs données et leurs droits

Les membres ont le droit de regard sur les données qui sont conservées et de les faire rectifier si besoin en est. La demande doit être introduite auprès du secrétaire, moyennant la production de la carte d'identité (ou une copie).

Le membre qui souhaite supprimer une donnée perd immédiatement sa qualité de membre puisqu'il devient administrativement impossible de le gérer.

5. Plaintes

Tout membre a le droit d'introduire une plainte auprès de la Commission de la Vie Privée qui est l'autorité fédérale de contrôle en matière de protection des données.

6. Mise à jour de notre politique de protection des données

Toute modification dans la politique de protection des données se matérialisera :

- a. Par une adaptation du Règlement d'Ordre Intérieur,
- b. par un article dans le News qui suit la modification et qui reprend intégralement la modification ainsi qu'un mot d'explication,
- c. par une annonce lors de l'Assemblée Générale annuelle statutaire.

[Refuser](#)

[Accepter](#)